

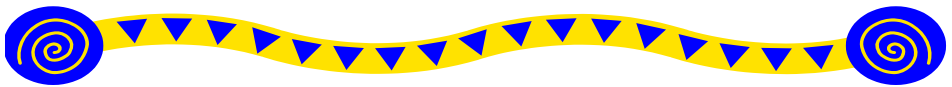
child care
algoma

"We Care for What Really Matters"

Programme à horaire prolongé



Information pour les parents



Énoncé de programme

Énoncé complet

Le document “Comment l’apprentissage se produit”, la pédagogie de l’Ontario (*mentionné comme CASP*) pour le document de la petite enfance est utilisé aux fins de guider tous les programmes de services de garde autorisés et les programmes de soutien de la petite enfance.

Les enfants inscrits dans nos programmes auront plusieurs occasions de miser sur leurs habiletés, leurs capacités et seront exposés à des activités qui stimuleront leurs pensées. Nos programmes sont conçus pour encourager la curiosité des enfants à développer leur plein potentiel. Les buts qui sont utilisés pour guider nos programmes sont destinés à être utilisés par nos éducateurs dans la planification et la création des environnements, des expériences et des contextes pour l’apprentissage et le développement des enfants dans tous les domaines d’apprentissage.

Buts des fondements pour la fiche d’apprentissage

FONDEMENTS	BUTS POUR LES ENFANTS	ATTENTES DES PROGRAMMES
Appartenance	Chaque enfant a un sens d’appartenance lorsqu’il/elle est rattaché aux autres et contribue à leur monde.	Les programmes de la petite enfance cultivent des relations authentiques et empathiques et des liens pour créer un sens d’appartenance parmi et entre les enfants, les adultes et le monde qui les entoure.
Bien-être	Chaque enfant développe un sens de soi, de santé et de bien-être.	Les programmes de la petite enfance soutiennent un développement sain chez les enfants et appuient leur estime de soi croissante.
Engagement	Chaque enfant est un apprenant actif et engagé qui explore le monde avec son corps, son esprit et ses sens.	Les programmes de la petite enfance fournissent des environnements et des expériences qui impliquent les enfants dans une exploration, un jeu et une enquête active, créative et significative.
Expression	Chaque enfant est un communicateur capable qui s’exprime de plusieurs façons.	Les programmes de la petite enfance encouragent la communication et l’expression sous toutes ses formes.

Pour consulter notre énoncé de programme complet, visitez notre site Web à childcarealgoma.ca

Énoncé de mission

Child Care Algoma est une agence à but non lucratif destinée à être chef de file pour fournir des programmes de qualité qui appuient un développement sain de la petite enfance

Énoncé de vision

Affermir les prémisses de l'apprentissage, du comportement et de la santé de tous les enfants pour un succès future.

Philosophie

Les enfants passent plusieurs heures entourés de soins extrascolaires. C'est leur "second chez soi" et c'est un endroit où une grande partie de leur croissance et de leur développement ont lieu. Le but de *Child Care Algoma* est que les enfants développent un sens d'appartenance dans nos programmes à horaire prolongé.

La sécurité des enfants est d'une importance primordiale. Des règles de sécurité, que les enfants peuvent aider à développer, permettent aux enfants de savoir ce qu'on s'attend d'eux. Il est essentiel que les règles soient maintenues de façon constante. Les enfants qui se sentent sécurisés se sentiront libres de sélectionner et de poursuivre des activités qui captent leur intérêt.

Dans la structure et les limites, il y a plusieurs choix et beaucoup de liberté. Des activités de jeux libres seront la partie centrale de notre programme.

Les besoins, les intérêts et les niveaux de développement chez l'enfant seront pris en considération lorsque le curriculum sera en voie de développement. L'environnement est conçu pour être stimulant, à la fois sur le plan mental et sur le plan physique,





pour favoriser l'indépendance et pour permettre aux enfants de grandir et de se développer à leur propre rythme.

C'est notre responsabilité de viser à rencontrer les besoins des enfants et de leurs familles. Nous accueillons et encourageons des suggestions pour nos programmes à la fois de la part des parents et des enfants.







Code d'éthique professionnelle et normes de pratique

Ces normes définissent les connaissances professionnelles, l'expertise, les valeurs morales et les comportements attendus des éducateurs de la petite enfance en tant que membres de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance.

Code d'éthique professionnelle

-  Responsabilités envers les enfants
-  Responsabilités envers les familles
-  Responsabilités envers les collègues et la profession
-  Responsabilités envers la collectivité et la société












Normes de pratique

-  Relations bienveillantes et stimulantes qui appuient l'apprentissage
-  Soins et éducation appropriés sur le plan développemental
-  Environnements d'apprentissage sécurés, sains et coopératifs
-  Connaissances et compétences professionnelles
-  Frontières professionnelles, relations duelles et conflits d'intérêt
-  Confidentialité et consentement à divulguer des renseignements au sujet des enfants et de leurs familles

Horaire de programme

Les programmes sont en opération à compter de septembre jusqu'à juin et sont FERMÉS pour toutes les vacances scolaires.

Les heures d'ouverture de programmes particuliers sont disponibles sur notre site Web à www.childcarealgoma.ca *Child Care Algoma* sera fermé lors des jours de fête légale suivants:

- | | |
|--|---|
|  Jour de l'An |  Congé civique |
|  jour de la famille |  fête du Travail |
|  Vendredi saint |  Action de grâces |
|  lundi de Pâques |  Jour de Noël |
|  fête de Victoria |  lendemain de Noël |
|  fête du Canada | |

Child Care Algoma peut également fermer pour des journées de développement professionnel au cours de l'année. Un avis préalable sera remis aux parents. Les fermetures de programmes peuvent se produire également si la température est inclémente.

Liste d'attente & politique d'inscription

La priorité pour l'inscription sera dans l'ordre suivant. Veuillez noter que des circonstances spéciales peuvent être prises en considération à la discrétion du directeur général.

1. Les enfants qui sont présentement inscrits dans un programme de *Child Care Algoma* pour une semaine partielle, ayant demandé ou qui attendent une semaine pleine.
2. Les enfants du personnel à contrat ou des membres du conseil d'administration soit à temps plein, à temps partiel permanent ou à long terme peuvent

être priorisés. Les employés seront encouragés à inscrire leurs enfants dans un programme différent de celui ou ils travaillent.

3. Les frères et soeurs d'enfants déjà inscrits au programme.
4. Les transferts d'un programme à un autre
5. Les enfants sur le site de demande basés sur la date de demande et sur l'âge de l'enfant relatif à la prochaine place disponible de garde d'enfants.
6. Les enfants qui demandent un changement à une semaine partielle ou qui s'inscrivent à une semaine partielle peuvent avoir des choix limités pour la disponibilité d'une semaine partielle basée sur les besoins du programme.

Note: Pour tous les programmes à Sault Ste-Marie, toutes les familles doivent s'inscrire sur le site de demande de garde d'enfants de Sault Ste-Marie (www.saultdaycare.ca). Dans l'Algonia Central, les familles doivent s'inscrire auprès des coordonnateurs de programme et/ou avec le superviseur sur place.

Les renseignements contenus sur le site de demande seront partagés avec tous les organismes d'aide à l'enfance choisis par le demandeur, aux fins de placer les enfants dans une place disponible. Si un enfant a fréquenté un centre de garde d'enfants dans le passé, les renseignements afférents à des frais de garde d'enfants non réglés peuvent être partagés entre les exploitants de garde d'enfants avant qu'un enfant soit placé de nouveau. Les renseignements recueillis sur ce formulaire de demande sont assujettis aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information municipal et la protection de la vie privée (LIMPVP).

Admission & politique de renvoi

Une visite de programme aura lieu pour familiariser, orienter, répondre à des questions et compléter tous les formulaires d'inscription avant l'inscription. Veuillez informer le personnel du programme de tout changement en ce qui concerne les renseignements personnels de l'enfant ou les coordonnées des parents.

Un préavis de retrait définitif doit être remis deux semaines à l'avance. Si le préavis n'est pas reçu, les frais complets du programme seront chargés.

Les parents des enfants inscrits qui ont accès à une subvention doivent travailler ou fréquenter l'école. Si votre situation change, il est important d'avertir le bureau des subventions. À Sault Ste-Marie, veuillez communiquer avec les services communautaires de soins à l'enfance au (705) 541-7321, dans le district d'Algoma, signalez le (705) 842-5808 poste 212.

Gestion de comportement

Lorsque les enfants sont disciplinés à *Child Care Algoma*, les lignes directrices suivantes seront suivies dans le développement des politiques et des pratiques de gestion de comportement. La discipline :

- sera correspondante avec la nature du comportement difficile
- sera appropriée au niveau de développement de l'enfant
- sera utilisée de façon positive et constante
- sera conçue pour aider à l'enfant à apprendre un comportement approprié
- sera discutée avec le(s) parent(s) si une situation difficile survient avec un enfant

Child Care Algoma **ne permettra PAS:**

- des punitions corporelles y compris mais non limitées à: frapper, secouer, pousser, donner une fessée
- une demande qu'un enfant maintienne une position inconfortable
- de forcer la consommation d'aliments
- des mesures sévères délibérées ou dégradantes pour humilier un enfant ou saper son amour-propre
- de priver un enfant de ses besoins essentiels y compris des aliments, un abri, des vêtements ou une literie
- d'utiliser une salle ou une structure sous clé pour confiner un enfant qui a été retiré d'un groupe d'enfants
- des contraintes physiques

Gestion des enfants ayant un comportement extrême

Périodiquement, certains comportements agressifs se produisent. Un comportement qui menace la sécurité de l'enfant, de d'autres enfants ou des adultes est pesé mûrement. Les parents seront avisés de certains patrons de comportements agressifs. À ce moment, nous demanderons votre partenariat pour aborder ces comportements. Il sera peut-être nécessaire de retirer votre enfant du programme jusqu'à ce qu'un renvoi approprié et un soutien soient arrangés. Dans certains cas, un retrait permanent peut être nécessaire.

Politique des questions et des inquiétudes des parents

Nature de la question ou de l'inquiétude	Étapes pour rapporter une question ou une inquiétude de la part du parent/gardien	Étapes pour répondre à un problème ou à une inquiétude de la part du personnel ou du superviseur sur place
<p style="text-align: center;">Connexe au programme (horaire, routine de sommeil, apprentissage de la propreté, jeu intérieur/extérieur, arrangements d'alimentation)</p>	<p>Soulever la question ou l'inquiétude directement auprès du personnel de classe ou auprès du superviseur sur place</p>	<p>Aborder la question ou l'inquiétude dès quelle est soulevée, ou planifier une rencontre avec le parent/gardien dans un délai de 2 jours ouvrables.</p> <p>Documenter les questions ou les inquiétudes en détail. La documentation devrait comprendre :</p>
<p style="text-align: center;">Relié en général au centre ou au fonctionnement (frais, heures, personnel, liste d'attente, menus)</p>	<p>Soulever la question ou l'inquiétude directement auprès du personnel de classe, auprès du superviseur sur place ou auprès du coordonnateur de programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> -la date et l'heure que la question ou l'inquiétude a été reçue -le nom de la personne qui a reçu la question ou l'inquiétude -le nom de la personne qui a rapporté la question/l'inquiétude
<p style="text-align: center;">Relié au personnel, parent, superviseur et/ou titulaire de permis</p>	<p>Soulever la question ou l'inquiétude directement avec l'individu ou auprès du superviseur sur place ou auprès du coordonnateur de programme.</p> <p>Toutes les questions/inquiétudes au sujet de la conduite du personnel, des parents qui mettent à risque la santé, la sécurité et le bien-être d'un enfant doivent être rapportées au superviseur dès que les parents/gardiens se rendent compte de la situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> -les détails au sujet de la question/l'inquiétude -les étapes prises pour résoudre la question/inquiétude et/ou l'information donnée au parent/gardien concernant les prochaines étapes ou le renvoi <p>Fournir les coordonnées au coordonnateur de programme si la personne avisée ne peut pas aborder la question</p>
<p style="text-align: center;">Relié à l'étudiant/bénévole</p>	<p>Soulever la question/inquiétude auprès du personnel responsable de la supervision du bénévole ou de l'étudiant ou auprès du coordonnateur de programme</p> <p>Toutes les questions/inquiétudes au sujet de la conduite des étudiants et/ou des bénévoles qui mettent à risque la santé, la sécurité et le bien-être des enfants doivent être rapportées au superviseur dès que les parents/gardiens se rendent compte de la situation.</p>	<p>S'assurer que l'investigation de la question/l'inquiétude soit initiée par la personne appropriée dans un délai de 2 jours ouvrables ou dès que possible à juste titre. Documenter les raisons pour les délais.</p> <p>Fournir une solution/règlement ou un résultat au parent/gardien qui a soulevé la question /l'inquiétude.</p>
<p>Escalade des problèmes ou des inquiétudes</p> <p>Si les parents/gardiens ne sont pas satisfaits des réponses ou des résultats d'une question/inquiétude, ils peuvent intensifier la question/l'inquiétude verbalement ou par écrit au directeur général.</p>		

Obligation de signaler

Child Care Algoma fournit des services aux enfants et à leurs familles et a donc également des rôles et des responsabilités en matière de violence et de négligence faites aux enfants. La loi sur les Services à l'enfance et à la famille requiert que tout un chacun qui a des motifs valables de soupçonner que l'enfant a besoin de protection, doit immédiatement rapporter le soupçon et les renseignements connexes à la Société d'aide à l'enfance.

Affichage de cas sérieux

En tant qu'exploitant de centres autorisés de garde d'enfants, *Child Care Algoma* travaille de façon diligente à fournir un environnement sûr, créatif et entouré d'un milieu stimulant pour chaque enfant. En dépit de toutes les meilleures précautions, des cas sérieux peuvent quelquefois se produire. Le gouvernement de l'Ontario requiert que les centres autorisés de garde d'enfants affichent les renseignements au sujet des cas sérieux qui se produisent à chaque centre de garde d'enfants.

Bénévoles / étudiants

Les bénévoles et les étudiants de *Child Care Algoma* n'auront **pas** un accès non surveillé aux enfants.

Arrivée & départ

Une arrivée et un départ sûr des enfants dans les programmes sont assurés par le parent/gardien qui amène les enfants à destination et en provenance des programmes, ou par d'autres arrangements faits par le parent/gardien.

Un "formulaire de consentement de transport" doit être complété avant



l'admission pour les enfants qui arrivent et/ou quittent par autobus scolaire /taxi. Il est crucial que nous recevions des renseignements appropriés au sujet de l'itinéraire d'autobus ainsi que les heures de ramassage et de débarquement.

Sauf s'il y a des arrangements spécifiques, les enfants ne seront pas renvoyés avec aucune autre personne que celles dont le nom paraît sur le formulaire de demande. Veuillez informer le personnel si quelqu'un d'autre que vous-même ramassera votre enfant. Le personnel ne laissera pas aller votre enfant avec quiconque sous l'âge de 18 ans sauf si cette personne est le parent ou le gardien légal de l'enfant.

Si votre enfant doit être en retard ou absent, veuillez en aviser le personnel de *Child Care Algoma*. Ceci évitera des appels téléphoniques inutiles faits à la maison ou à votre milieu de travail. Les parents qui arrivent plus tard que l'heure de ramassage prévu devront payer des frais de retard de _____ \$ pour chaque 15 minutes. **Les parents devront payer les frais usuels pour les enfants qui devraient être présents mais qui ne se présentent pas.**

Jeux à l'extérieur

Les jeux à l'extérieur auront lieu si la température le permet. Veuillez vous assurer que l'enfant soit habillé de façon appropriée pour la température.

Nutrition

Des collations nutritives sont fournies. Les besoins alimentaires spéciaux et les allergies des enfants sont affichés dans la cuisine et dans la salle de jeu pour que le personnel puisse s'y référer. Des menus de collations hebdomadaires sont également affichés pour des raisons de commodité.

Dans les limites de nos programmes, nous avons des enfants qui ont des allergies, qui mettent potentiellement la vie en danger (anaphylaxie), à certains aliments, principalement les peanuts, les noix, les oeufs et le lait. Afin de réduire le risque d'exposition accidentelle, nous demandons que les enfants n'apportent aucun aliment de la maison.

Santé et administration de médicaments

Les règlements de la Loi de la garde d'enfants et de la petite enfance de l'Ontario stipulent qu'avant l'admission, chaque enfant doit être immunisé tel que recommandé par la Santé publique d'Algoma.

Les enfants ne devraient pas transporter de médicaments sauf s'ils sont supervisés par un adulte. Nous assumerons la responsabilité des médicaments une fois que l'enfant sera sous notre tutelle. Les médicaments ne sont pas laissés dans le vestiaire. Ils doivent être rangés dans une armoire sous clé. Le personnel administrera les médicaments selon la politique de l'agence. Les parents/gardiens doivent fournir les renseignements suivants:

- 1) l'autorisation journalière écrite y compris la définition des doses et l'heure ou la drogue doit être prise, et
- 2) les médicaments doivent être dans le contenant original clairement identifié avec le nom de l'enfant, le nom de la drogue, la définition des doses, la date d'expiration et les directives pour l'administration et l'entreposage du médicament.

Frais à payer

La grille tarifaire est disponible sur notre site Web à www.childcarealgoma.ca

Un frais d'adhésion unique de dix dollars (10 00 \$) est chargé à chaque nouvelle famille une fois que l'enfant est

inscrit. Ce frais d'adhésion permet aux parents d'utiliser les programmes de *Child Care Algoma*, d'exercer le droit de vote à l'Assemblée générale annuelle et de siéger bénévolement au conseil d'administration.

Veillez vous inscrire pour recevoir des factures électroniques en envoyant un courriel y compris votre nom et votre numéro de compte de *Child Care Algoma* à compter de l'adresse courriel que vous voulez utiliser pour recevoir la facture électronique. Faites parvenir à : ccaparents@outlook.com

Un frais de traitement de 2 00 \$ est chargé pour les factures papier.

Les périodes de facturation sont à compter du 1^{er} au 15 et du 16 jusqu'à la fin de chaque mois. Le paiement peut être fait de façon électronique (internet ou téléphone) ou par paiement exact préautorisé (banque ou carte de crédit). Les paiements en argent comptant, par chèque, par crédit ou par carte bancaire sont acceptés au bureau d'administration situé au 148, rue Dacey. Pour de plus amples renseignements au sujet des options de paiement, veuillez signaler le (705) 945-8898

Les comptes en souffrance peuvent occasionner la perte de votre place en garderie.

Pour de plus amples renseignements au sujet de nos programmes à horaire prolongé, veuillez signaler le
(705) 945-8898

Bureau d'administration
148, rue Dacey ~ Sault Ste-Marie, ON P6A 5J7
(705) 945-8898

Courriel: info@childcarealgoma.ca
ou visitez notre site Web à www.childcarealgoma.ca